Cbc
FRC
8614

TABLEAU

DES PROVINCES

Qui peuvent s'arranger dans leurs propres limites.

MM. les Députés de ces Provinces sont invités à s'assembler entre eux, pour se subdiviser en un nombre de Départements, proportionné au nombre de 80 *ou environ*; fixé par l'Assemblée, c'est-à-dire, de 324 lieues de surface *ou environ*.

Et, lorsque chaque Province sera d'accord, MM. les Députés sont priés d'en faire un Rapport par écrit, afin que le Comité se réunissant avec eux, on trace les divisions convenues sur une Carte nouvelle.

Provinces.	*Départemens.*	*Bureaux où on s'assemblera.*
Normandie et Perche, *environ*	6	I.
Bretagne	5	II.
Lorraine	4	III.
Alsace	2	IV.
Franche-Comté	3	V.
Bourgogne et Bresse	4	VI.
Haute-Guyenne		VII.
Languedoc	6 *ou* 7	VIII.
Dauphiné	3	IX.
Provence	3	X.
Auvergne	2	XI.

MdW. 17436.

N. B. Si MM. les Députés de chaque Province jugent convenable de s'arranger avec les Provinces voisines, ponr des raisons de localité, ils verront s'ils doivent appeler les Députés de ces Provinces voisines, car il y a certainement des motifs, sur les frontières, pour donner ou pour recevoir des Villages qui trouveroient leur avantage à quelque léger changement.

MM. les Députés de ces Provinces sont invités à s'assembler Dimanche matin, à dix heures, dans les Bureaux.

TABLEAU

DES PROVINCES

Qui sont invitées à se réunir plusieurs ensemble, pour s'accorder sur la division du Royaume.

Isle-de-France, Cambresis, Généralité de Paris, *et les frontières* d'Orléanois, Champagne & Soissonnois . . . . . VENDREDI. *à dix heures.*

Picardie, Artois, Boulonnois, les deux Flandres, Hainaut, Cambrésis et Valenciennes. . . . . *à une heure.*

SAMEDI.

Anjou, Maine et Touraine. . . . *à dix heures.*

Nivernois, Berry, Bourbonnois . *à une heure.*

Poitou, Aunis, Saintonge et Angoumois. . . . . LUNDI. *à dix heures.*

Marche, *et des Députés des Frontières* du Poitou . . . . . *à une heure.*

MARDI.

Champagne . . . . . *à dix heures.*

(Elle voudra bien inviter les voisins qu'elle jugera nécessaires.)

78

Forez, Vivarais, Lyonnois et Beaujolois . . . . . MARDI. *à une heure.*

Basse-Guyenne, Bigorre, Comminges, Foix, Couserans, *et deux Députés* de Carcassonne. . . . . MERCREDI. *à dix heures.*

Roussillon, *et deux Députés de* Carcassonne, *et deux du* Pays de Foix . . . . . *à une heure.*

Nota. Si, dans ce Tableau, MM. les Députés apperçoivent qu'on ait négligé des voisins avec lesquels il leur seroit important de s'entendre, ils voudront bien y suppléer.

Quoique les Assemblées, proposées par ce Tableau, soient nombreuses, comme elles ont paru indispensables, MM. les Députés sont priés de ne pas s'en étonner.

Enfin, comme il importe de ne pas multiplier les opérations, et que c'est une économie de temps d'arranger les Provinces le jour même où elles sont convoquées, s'il se peut, on a cru devoir mettre une distance proportionnée et assez considérable entre une Assemblée de Province et une autre.

L'Assemblée se tient, Place Vendôme, nº. 4, au Bureau de Rédaction, celui appelé de *Constitution* étant trop resserré.

A PARIS, Chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue S. Honoré, Maiſon Conventuelle des Capucins, N°. 426.